



HIGHLIGHTS

Economic Commission for Africa, SRO-CA

Partenaire privilégié de l'intégration en Afrique Centrale

www.uneca.org/fr/sro/ac

No 72, 13 Dec 2011

un hebdomadaire

le ZOOM

Etat d'avancement des stratégies régionales de développement de TIC en Afrique Centrale

L'Afrique Centrale est entrain de renforcer la sécurité de son cyberspace. Une centaine d'experts, comprenant des spécialistes en télécommunications, juristes, parlementaires, membres des forces de sécurité et autres acteurs du secteur de la cybersécurité dans la région, se sont réunis à Libreville au Gabon, à l'invitation de la CEA et de l'UIT en partenariat avec la CEEAC et la CEMAC. De ces assises, des recommandations fortes, visant l'assainissement du secteur des TIC dans la sous-région, ont été adoptées. C'est là une occasion pour Highlights de revenir sur l'état d'avancement du processus d'intégration dans la sous-région dans le domaine des stratégies régionales des TIC :

Extraits tirés du rapport 'Les Economies de l'Afrique Centrale 2011 publié par la CEA/BSR-AC en Octobre

2011 :

La région Afrique centrale accuse un retard important dans la plupart des domaines de développement qui contribuent à l'édification d'une société de l'information. En dépit d'importants progrès en nombre d'abonnés pour la téléphonie mobile, la sous-région présente un déficit chronique d'infrastructures de communication et de services liés au développement des TIC. Conséquemment, la CEEAC et la CEMAC ont initié un certain nombre d'actions découlant des recommandations du Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI), des Objectifs du



Millénaire pour le Développement (OMD) et du plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015.

La CEEAC a, dans le cadre d'une réunion ministérielle tenue en avril 2010 à Ndjamena (Tchad), adopté une stratégie de développement et d'orientation des TICs axée notamment sur:

- l'harmonisation des politiques et réglementations nationales,
- un programme de développement des infrastructures filaire large bande, et
- un programme d'interconnexion des réseaux de télécommunication (projet

CAB).

L'avancée la plus significative de cette stratégie en 2010 est relative à « l'harmonisation des politiques et réglementations ». A la demande de la CEEAC, le projet HIPPSA de l'UIT a réalisé un état des lieux des législations et réglementations nationales, et élaboré des projets de lois modèles qui seront soumis aux deux Communautés dans le cadre d'un atelier de validation prévu en 2011 [réunion qui s'est tenu du 28 novembre au 2 décembre 2011 à Libreville].



Les panelistes à l'atelier de sur la cybersécurité a Libreville. De g à d:
M. Isidore EMBOLA (CEMAC), M. Moctar YEDALY (CUA), S.E. Général Louis SYLVAIN-GOMA (CEEAC), S.E. M. Aurélien NTOUTOUME (Ministre Gabonais), M. Emile AHOHE (Directeur : CEA/BSR-AC), M. Jean-Jacques MASSIMA-LANDJI (Représentant de l'UIT)

La stratégie e-CEMAC, adoptée en 2005, est déclinée à travers six composantes: (i) l'harmonisation du cadre réglementaire et législatif, (ii) l'interconnexion des réseaux de télécommunications de la CEMAC (projet CAB), (iii) les stratégies sectorielles d'application (e-commerce, e-santé, e-éducation), (iv) l'utilisation des TIC dans les PME/PMI, (v) la recherche et le développement (technopoles et observatoires) et (vi) le renforcement des capacités de la CEMAC.

Relativement au processus d'harmonisation du cadre juridique, un règlement et des directives communautaires CEMAC ont été adoptés en décembre 2008 par le Conseil des ministres TIC sous le vocable « Paquet télécom¹ ». Leur transposition, dans les corpus juridiques nationaux, accuse toutefois un retard important, seul le Congo ayant pour l'instant procédé à une adaptation de sa législation.

De même, le projet d'interconnexion des réseaux de télécommunications (projet CAB), commun aux deux Communautés, tarde à se mettre en place, faute de législations nationales appropriées en termes de garanties suffisantes aux investisseurs et d'environnement propice aux affaires. La Commission de la CEMAC a

conséquentement été instruite par les ministres en charge des TIC réunis en novembre 2010 à Bangui (RCA), de donner une nouvelle impulsion à la réalisation de cette infrastructure qui a vocation de relier les Etats entre eux, et d'offrir aux pays enclavés un accès aux câbles sous-marins.

A l'initiative du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA et du Bureau Zone Afrique Centrale de l'UIT, deux études ont été réalisées en mars et décembre 2010, respectivement sur l'opportunité d'accords d'itinérance en matière de téléphonie mobile et la faisabilité technique et tarifaire d'un roaming sous-régional. Quelques autres évolutions sont à mettre à l'actif des Etats, dans le cadre d'initiatives nationales pour le développement d'une infrastructure internet large bande. Le Gabon, le Congo, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé & Principe et la République Démocratique du Congo, notamment, sont engagés dans le Projet Africa Coast to Europe (ACE) et dans des études de pré-faisabilité pour la mise en place de réseaux haut-débit dans le cadre du Programme CAB, avec pour objectif majeur l'amélioration des connectivités internationales et nationales.